

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MERCREDI 15 JANVIER 2025 à 19h00**

Présents : M Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : Mme Michelle CIAVATTI qui a donné pouvoir à M. Patrickh ROY, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY.

Secrétaire de séance : M. Guy CARMONA.

La séance débute à 19h04.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Guy CARMONA **a été nommé secrétaire de séance à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024 est adopté à 18 voix pour.

Mme Dominique FAUCON qui a donné pouvoir à Mme Karen BISSONET arrive à 19h07 à compter du point N°3 inscrit à l'ordre du jour à savoir Décision modificative N°2 – Budget foire 2024.

Liste de délibérations :

2025_001- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET FOIRE 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Adopte** la décision modificative N°2 – Budget Foire 2024 telle que présentée ci-dessous :

➤ **La section de Fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
75	Autres produits de gestion courante		42 689,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 689,00 €	
	TOTAL	42 689,00 €	42 689,00 €

➤ **La section d'Investissement**

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	42 689,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 689,00 €
	TOTAL	42 689,00 €	42 689,00 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MERCREDI 15 JANVIER 2025 à 19h00**

2025_002 - FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION DU CHAMP DE FOIRE – ORGANISATION MARCHÉ AUX PUCES

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe** le tarif par occupation du champ de foire pour l'organisation d'un marché aux puces à 250 euros TTC.
- **Dit** qu'une convention d'occupation du domaine public interviendra entre la commune de Beucroissant et Monsieur MARINHO DIAS.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2025_003 - CREATION D'UN POSTE PERMANENT GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Crée** un emploi permanent sur le grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Assistante administrative polyvalente à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2025.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Le Centre de Gestion de l'Isère

2025_004 - VOTE DES PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX COLONIES ET CENTRES AÉRÉS 2025

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe** la participation pour l'année 2025 à :
 - ✓ **6.70 euros** par jour et par enfant, la participation communale aux séjours en **colonie** de vacances ou en maison familiale,
 - ✓ **4.55 euros** par jour et par enfant, la participation communale aux **centres aérés**,
- **Dit que** la participation communale sera versée **sous réserve que** :
 - ✓ le quotient familial n'excède pas 1 716 euros
 - ✓ les enfants habitent la commune
 - ✓ les enfants aient moins de 16 ans (16 ans révolus)
 - ✓ les dossiers de demande de participation soient déposés avant le 15 novembre de l'année en cours.
 - ✓ le plafond de la participation financière de la commune aux séjours ne soit pas atteint : 30 jours par an et par enfant (colonies et centres aérés confondus)
- **Fixe** qu'en cas de garde alternée la participation communale aux séjours en colonie de vacances ou en maison familiale sera réduite de moitié ;
- **Décide que** ces participations communales seront versées en une seule fois, au mois de décembre ;
- **Indique que** les crédits correspondants à ces subventions sont imputés au compte 65748 du BP communal 2025 ;

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MERCREDI 15 JANVIER 2025 à 19h00**

- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2025_005 - SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
AUX STRUCTURES DE FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide** de soutenir financièrement les organismes ou structures de formations professionnalisantes ayant des élèves de Beaucroissant en leur sein.
- **Fixe** une participation d'un montant de 100 € (cent euros) par élève habitant la commune suivant une formation dans ces structures pour l'année scolaire 2024-2025.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision et **dit que** les crédits correspondants à ces subventions seront imputés au compte 65748 du Budget communal 2025.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Aux directeurs ou directrice d'établissements de formations professionnalisantes

**2025_006 - SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025
AUX ÉLÈVES DU LYCEE PIERRE BEGHIN DE MOIRANS PARTICIPANT AU VOYAGE POUR
LE « DEVOIR DE MEMOIRE » A PRAGUES / TEREZIN**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide** de soutenir financièrement les familles des 6 élèves participant pour l'année scolaire 2024-2025 au voyage pour le « devoir de mémoire » à Pragues / Terezin organisé par le lycée Pierre Béghin à Moirans.
- **Fixe** une participation d'un montant de 100 € (cent euros) par élève habitant la commune participant à ce voyage pour l'année scolaire 2024-2025.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision et **dit que** les crédits correspondants à ces subventions seront imputés au compte 65748 du Budget communal 2025.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Au Lycée Pierre Béghin à Moirans

La séance étant close, est levée à 19h50.